

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 2 avril à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 28 Contre / Abstention /	Excusés : <b>DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MICHÉ Xavier (pouvoir à VÉNIAT Daniel-Jean), PELLICIER Guy (pouvoir à BROCHE Richard)</b>
Date de convocation : 27/03/2024	Absent : <b>VALENTIN Benoît</b>
Date de publication : 09/04/2024	Formant la majorité des membres en exercice  Monsieur BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-082

Objet : **Autorisation accordée à la SAP à déposer les autorisations d'urbanisme pour l'aménagement du jardin d'enfant de Bellecôte**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commission d'urbanisme a donné un avis favorable au projet de réaménagement du jardin d'enfant de Plagne Bellecôte.

Le projet est le suivant :

Remblaiement le long de l'axe du fil neige existant pour récupérer le dévers de la piste,  
Décalage de l'arrivée en fonction du talus crée pour reprendre le dévers,  
Travail en remblais récupéré sur le big air situé à côté des Colosses.

Une demande d'autorisation d'urbanisme va être déposée par la SAP sur les parcelles communales suivantes :

Réaménagement jardin d'enfant				
SECTION	LIEU-DIT	PARCELLES	SUPERFICIE PARCELLE (m²)	UTILISATION
M	PLAGNE BELLECOTE	<b>2449</b>	1812	Réaménagement jardin d'enfant
M	PLAGNE BELLECOTE	<b>3054</b>	44 394	Réaménagement jardin d'enfant

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 12/02/2024 ;

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** la SAP à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de cette opération sur la parcelle cadastrée section M 2449 et 3054,
- **AUTORISE** le maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Richard BROCHE

Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH

